

LES CANAUX

**DEVELOPPEZ VOTRE ACTIVITE
SUR LA TERRASSE DES CANAUX !**



6 quai de la Seine, Paris 19^e

INVESTISSEZ LA TERRASSE !

Située sur le **bord du Canal de l'Ourcq**, la terrasse de la Maison des Canaux bénéficie d'une situation exceptionnelle : du passage et une vue magnifique.

Construite à 100% en économie circulaire, à partir de matériaux destinés à être jetés, elle attise la curiosité des promeneur.euses.

Cet espace **peut accueillir vos projets ! Investissez-là** et contribuez à en faire un lieu de découverte, de convivialité et d'échanges, ouvert sur le quartier.

AMAP, distribution alimentaire, atelier de réparation de vélo, street food... **Rejoignez la communauté de la Maison des Canaux pour faire rayonner votre activité !**



POUR UNE ÉCONOMIE ENGAGÉE

Aux Canaux nous **accompagnons le développement d'une économie solidaire, circulaire et locale** en formant et sensibilisant les entreprises et collectivités, mais aussi les citoyen·nes à l'innovation sociale et environnementale.

La **Maison des Canaux** est à la fois **le siège** de l'association et **une vitrine** des savoir-faire franciliens en matière de circularité et de solidarité. C'est également **un espace événementiel où se créent les rencontres et où naît l'inspiration**.

La terrasse est un trait d'union entre notre écosystème et le public, **un lieu de rencontres et de sensibilisation à une économie positive**.



CES IDÉES ONT EU DU SUCCÈS !

Après **2 ans d'exploitation**, la terrasse a démontré son **adaptabilité et sa modularité** en accueillant :

**Distribution bi-hebdo
de paniers et vrac**



**Ateliers, conférences,
groupes de parole**



**Distributions solidaires
et stands de vente**



Son mobilier est mobile et s'adapte à vos besoins !

LES DÉTAILS DU PARTENARIAT

A VOTRE DISPOSITION :

- **La terrasse** : entre 30 et 40 m²
- **Du wifi**
- **De l'électricité**



SUR LA BASE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT :

- **Une participation financière aux charges de la terrasse** (*à définir en fonction de votre utilisation*)
- **Entre le 1er avril et le 31 octobre 2024** : période conseillée d'exploitation de la terrasse, à discuter en fonction de votre activité. Il est possible de l'investir à l'année.
- **Créneau hebdomadaire fixe, du lundi au dimanche**, sur un ou plusieurs jours par semaine, consécutifs ou non.
- **Aux horaires de votre choix** : accès et activités en autonomie dans le respect des règles de sécurité et d'utilisation du bâtiment (*frais de réparation dûs à une mauvaise utilisation des équipements à votre charge*).

UN COUP DE PROJECTEUR

Au-delà de la visibilité offerte par le lieu, nous communiquerons avec passion sur votre projet !

- **Sur le site internet** lescanaux.com (50 000 visiteur·euses uniques)
- **Dans notre newsletter** L'Actu des Canaux (22 000 abonné·es)
- **Sur nos réseaux sociaux** (50 500 abonné·es)
- **Par de l'affichage** sur la Maison



La saison dernière, la terrasse a accueilli l'association "Le marché sur l'eau" les mardis soirs et samedis matins

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ



APPARTENANCE À L'ESS OU L'IMPACT

Votre structure est engagée et responsable. Elle fait partie de l'économie sociale et solidaire par statut (association, coopérative, fondation, mutuelle) ou agrément ESUS ou en intégrant sincèrement ses valeurs dans ses activités (structure à impact).



UTILITÉ SOCIALE ET/OU ENVIRONNEMENTALE

Votre activité s'inscrit dans une démarche circulaire et/ou solidaire. Elle répond à un besoin essentiel (alimentation durable, mobilité durable, réparation...) et/ou permet d'intégrer des personnes éloignées de l'emploi.



AU QUOTIDIEN POUR LE GRAND PUBLIC

Votre activité est destinée au grand public. Il peut s'agir de vente de produits ou de services, d'actions de solidarité ou de sensibilisation. Votre offre est gratuite ou à un prix accessible au plus grand nombre.

QUAND ET COMMENT CANDIDATER?

Phase de candidature :

- **Jusqu'au 15 mars** : organisons une visite pour découvrir les capacités de l'espace !
- **21 mars : clôture des dépôts de candidatures**
- **22 mars** : sélections
- **22 mars au 5 avril** : mise en place du partenariat

Lancement :

- **Avril : ouverture de la saison avec les premières structures**
- **31 octobre** : clôture de la saison d'été (si saisonnalité)

**Déposez dès maintenant
votre dossier**

[en cliquant ici !](#)

LES CANAUX



Marjorie Chatry est notre responsable programmation
et sensibilisation, pour toute question, écrivez-lui :
marjorie.chatry@lescanaux.com



www.lescanaux.com

